

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT**

**AVIS PUBLIC  
CONSULTATION ÉCRITE**

En remplacement d'une assemblée publique de consultation  
concernant le projet de règlement VC-461-21

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro VC-461-21 modifiant certaines dispositions du règlement de Zonage VC-434-13 afin de permettre le nombre de logements à 2 dans les habitations dans la zone 025-A et de créer une nouvelle zone pour l'ancien presbytère afin d'y autoriser certains usages commerciaux et communautaires.**

AVIS PUBLIC est donné que, dans le contexte de la pandémie du COVID-19 (coronavirus) et des consignes sanitaires en cours, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite.

**PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE**

Le projet de règlement no VC-461-21 est soumis à la consultation écrite des citoyens et peut être consulté sur le site internet en suivant le lien :

***<http://www.ville.clermont.qc.ca/fr/ville/conseil-de-ville/avis-publics>***

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement **jusqu'au 27 avril 2021 à 16 h** de la manière suivante :

- Par la poste, à Ville de Clermont, 2 rue Maisonneuve, Clermont, Québec G4A 1G6
- Par courriel à l'adresse : [info@ville.clermont.qc.ca](mailto:info@ville.clermont.qc.ca)

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel à l'adresse : [info@ville.clermont.qc.ca](mailto:info@ville.clermont.qc.ca)

Donné à Clermont, ce 13<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021.



**France D'Amour**  
Directrice générale